



# Charte Qualité de la Justice Commerciale

Les juges consulaires, les greffiers des tribunaux de commerce, les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires, participent ensemble à un double objectif :

- rendre une justice de qualité dans des délais rapides,
- favoriser le redressement des entreprises en difficultés, avec un accent particulier sur la prévention.

Pour atteindre ces objectifs, ces acteurs ont déjà mis en œuvre, chacun dans leur domaine, des actions visant la recherche de l'excellence, alliant efficacité économique et sécurité juridique. Tous ont la conviction que la qualité de la justice consulaire dépend :

- de la chaîne de compétence reliant juges, greffiers et mandataires de Justice,
- de l'harmonisation des pratiques de la justice commerciale sur l'ensemble du territoire national.

La Conférence Générale des Juges Consulaires de France, le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce et le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires ont élaboré une charte qualité commune regroupant les lignes d'action et les engagements qu'ils prennent ensemble.

Cette Charte a vocation à être ouverte à l'ensemble des acteurs de la justice commerciale et enrichie avec eux, tout particulièrement avec l'apport des avocats et de leurs Barreaux.

Les engagements de cette Charte Qualité sont regroupés dans les cinq chapitres suivants :

Philippe FROELICH  
Président du CNA/MJ

Jacques RAIBAUT  
Président de la CGJCF

Michel JALENQUES  
Président du CNGTC

## Accueil et Disponibilité

- Proposer une réception et un accueil téléphonique de 5 heures ou plus.
- Organiser une disponibilité des acteurs de la justice commerciale.

## Ethique et Déontologie

- Assurer et contrôler l'indépendance des acteurs.
- Veiller au respect scrupuleux de la confidentialité chaque fois que les textes le commandent et à l'obligation de réserve en toutes circonstances.
- S'assurer du respect du débat contradictoire.
- Veiller à la clarté de la motivation des décisions.
- Assurer la célérité de la justice.

## Information et Communication

- Délivrer rapidement les informations juridiques, économiques et financières publiques.
- Mettre à disposition des justiciables les informations sur le déroulement de leur procédure.
- Répondre aux interrogations des chefs d'entreprise, des salariés, des créanciers, des cessionnaires concernés par le déroulement d'une procédure collective.

## Gestion du Temps et Maîtrise des Délais

- Intégrer l'ensemble des acteurs de la procédure dans un processus de maîtrise des délais.
- Fixer un calendrier des étapes de la procédure.
- Respecter les délais annoncés.

## Mise en Œuvre des Engagements

- Développer une formation initiale et continue des acteurs de la justice commerciale.
- Mettre en place des indicateurs permettant de vérifier le respect des engagements.
- Procéder à une évaluation annuelle du suivi des engagements par les signataires de cette charte.